

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 novembre 2011

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, FERNANDES, MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme CABANTOUS donne pouvoir à M. TAILLEMITE, Melle MASOLINI donne pouvoir à M. THOMAS, Mme BUTHOD-RUFFIER donne pouvoir à Mme BEZANÇON

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Prend acte de la transposition de plein droit au 1^{er} mars 2012, de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et des taxes annexes (TDENS, TDCAUE, PAE), en Taxe d'Aménagement (TA). Il fixe son taux à 2 % sur l'ensemble du territoire communal.
- Accepte de reconduire la **convention de traitement des déchets ménagers et assimilables**, avec la Communauté de Communes du Sénonais, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, sur la base d'un prix de traitement de 65 € la tonne, assorti d'une formule de révision annuelle à partir du 1^{er} janvier 2013.
- Décide de maintenir les tarifs de redevances des ordures ménagères pour l'année 2012, qui sont ainsi fixés, hors TVA :

Foyer 1 personne : 76.92 €	Résidence secondaire : 157.31 €
Foyer 2-3 personnes : 139.11 €	Entreprises : 178.03 €
Foyer 4 personnes : 178.03 €	
- Fixe le régime indemnitaire du personnel titulaire et non titulaire de catégorie C, pour l'année 2012
- Choisit de verser l'intégralité de la dotation forfaitaire allouée par l'Etat, pour rémunérer le travail de l'agent recenseur, qui interviendra du 19 janvier au 18 février 2012.
- Ajoute un article 15 au règlement du « Jardin du Souvenir », qui prescrit l'identification des cendres dispersées. La gravure de l'identité du défunt avec ses dates de naissance et décès, sur la plaque apposée à cet effet sera à la charge de la famille ou de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles.
- Autorise le Maire à signer un nouveau contrat de déneigement avec M. Olivier HAERINCK des Clérimois, pour pratiquer des interventions ponctuelles de déneigement sur la voirie communale, durant la période hivernale 2011/2012, sur la base d'un tarif horaire de 55 € ht.
- Retient l'entreprise Patrick LEMAIRE, pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts sur la commune, au cours de l'année 2012 pour un montant de 12 884.51 € ttc.
- Accepte la proposition établie par la société MANSANTI TP, pour la prestation de balayage des rues au cours de l'année 2012, à raison d'un passage tous les 2 mois à partir de janvier, sur la base de 31,20 € ht par kilomètre balayé.
- Emet un avis favorable à la signature d'un projet de partenariat à titre gratuit entre plusieurs communes, auprès de PRESENCE VERTE, un service de téléassistance à la personne, nationalement reconnu, qui propose une présence téléphonique au quotidien, complétée d'une plateforme de services à domicile. L'adhésion à l'organisme pourrait ainsi être offerte au bénéficiaire et l'abonnement mensuel sensiblement réduit. Ce partenariat n'engage pas le bénéficiaire, qui reste libre de choisir le prestataire de son choix.
- Vote diverses modifications de crédits sur le budget annexe « Centre Bourg », pour permettre le paiement des honoraires liés aux relevés topographiques réalisés pour le dossier Cœur de Village Pus.
- Décide d'allouer une subvention de 50 € par élève de Fontaine, scolarisé au collège des Champs Plaisants, pour aider au financement de leur voyage culturel en Italie, prévu en janvier 2012 (3 élèves sont concernés).

Questions diverses :

- M. le Maire donne lecture de la copie d'un courrier adressé par Mme SIGNORI au Football club de Fontaine. Il précise que la réparation de son grillage de clôture endommagé par les footballeurs, a été réalisée aux frais de la commune. Le Maire ajoute que si de nouvelles dégradations devaient se produire, les réparations seraient supportées par les responsables.
- Le rideau amovible de la classe maternelle est défectueux. Un remplacement à l'identique est trop coûteux. Un autre système est envisagé et reste à chiffrer.
- La population semble réactive à la consultation sur la réduction des tranches d'allumage de l'éclairage public. Plus de 30 % des bulletins sont revenus à ce jour.



FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 28/11/2011

Le Maire, Jack JUIGNÉ :